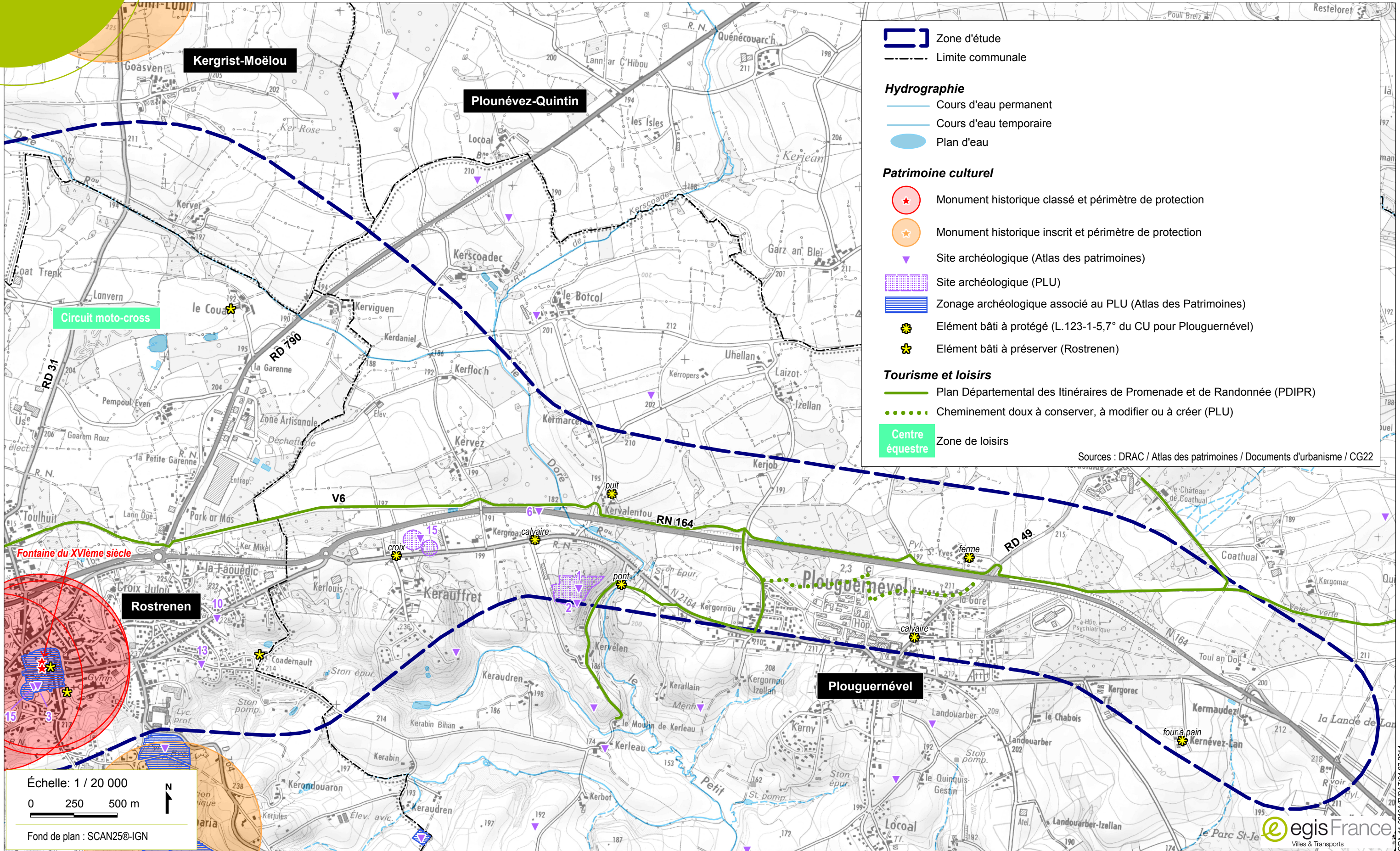


# Patrimoine culturel, tourisme et loisirs (2/2)



**Zone d'étude**  
 - - - - - Limite communale

**Hydrographie**  
 — Cours d'eau permanent  
 — Cours d'eau temporaire  
 ● Plan d'eau

**Patrimoine culturel**  
 ● Monument historique classé et périmètre de protection  
 ● Monument historique inscrit et périmètre de protection  
 ▼ Site archéologique (Atlas des patrimoines)  
 ■ Site archéologique (PLU)  
 ■ Zonage archéologique associé au PLU (Atlas des Patrimoines)  
 \* Élément bâti à protégé (L.123-1-5,7° du CU pour Plouguernevel)  
 \* Élément bâti à préserver (Rostrenen)

**Tourisme et loisirs**  
 — Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)  
 ●●●● Cheminement doux à conserver, à modifier ou à créer (PLU)

**Centre équestre**  
 Zone de loisirs

Sources : DRAC / Atlas des patrimoines / Documents d'urbanisme / CG22

Échelle : 1 / 20 000  
 0 250 500 m  
 N  
 Fond de plan : SCAN25@-IGN

GRA-11-0010VRSAT01.07.2014

### III.10. Le tourisme et les loisirs

Source : Côtes d'Armor Tourisme

#### III.10.1. Les principaux lieux touristiques et naturels

##### III.10.1.1. Patrimoine culturel

Les principaux lieux touristiques culturels dans l'aire d'étude et à proximité sont présentés dans le tableau suivant :

Communes	Lieux touristiques
Glomel	Église Saint-Corentin – Trégornan
	Jardin du château de Coat-Couraval
Kergrist-Moëlou	Église Notre-Dame
Maël-Carhaix	Aqueduc romain de Vorgium
	Jardins d'eau de Kervézennec
Plounévez-Quintin	Église Saint-Pierre
Rostrenen	Collégiale Notre-Dame-du-Roncier
	Manoir de Campostal

##### III.10.1.2. Patrimoine naturel

Les principaux lieux touristiques naturels sont situés sur la commune de Glomel :

- Échelle d'écluses – Canal de Nantes à Brest ;
- Étang du Corong ;
- Landes de Lan Bern ;
- Réserve naturelle Régionale de Magoar / Marais de Magoar-Pen Vern Trégornan ;
- Tranchée des bagnards – Canal de Nantes à Brest.

#### III.10.2. Les loisirs

La commune de Glomel comprend un centre nautique et d'animation ainsi qu'un poney-club (Goas an Morvan).

Sur les communes de Plouguernevel, Rostrenen et Maël-Carhaix est présente la voie verte V6 de Carhaix à Saint-Méen-le-Grand. Il s'agit d'une ancienne voie ferrée transformée en voie verte sur 111 km. La voie verte longe la RN164 sur la commune de Plouguernevel.

D'autres chemins de randonnées permettent notamment de rejoindre le canal de Nantes à Brest.

Des courses hippiques ont lieu sur l'hippodrome de Quenropers à Rostrenen.

Un terrain de moto-cross est situé au Nord de Rostrenen, sur la RD31. Il est ouvert le dimanche après-midi par temps sec.

#### III.10.3. L'hébergement

Différents types d'hébergements touristiques sont proposés aux alentours de l'aire d'étude. Le tableau suivant précise le nombre d'établissements par commune et par type d'hébergement.

Communes	Hôtel	Hôtel / gîte d'étape	Camping	Aire d'accueil et de services camping-cars	Village vacances / camping	Chambre d'hôtes	Meublé et gîte
Glomel	1	1		1		1	4
Rostrenen	1		1	1			
Maël-Carhaix			1	1			4
Plouguernevel					1		
Plounévez-Quintin							2

#### Enjeux et sensibilités liés au tourisme et aux loisirs

Les principaux enjeux résident :

- en l'existence de sentiers de randonnées inscrits au PDIPR, en particulier la voie verte V6 de Carhaix à Saint-Méen-le-Grand (en partie le long de la RN 164). En la présence d'un centre équestre, d'un hippodrome et d'un circuit de moto-cross au sein de la zone d'étude.
- en l'existence de patrimoine naturel remarquable à proximité de l'aire d'étude (en particulier, les landes de Lan Bern dont une partie est incluse dans l'aire d'étude).

## III.11. Les risques majeurs

### III.11.1. Risques naturels

Sources : Sites internet [www.prim.net](http://www.prim.net) et [www.cartorisque.prim.net](http://www.cartorisque.prim.net) ; Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plouguernével ; BRGM : [BDmvt.net](http://BDmvt.net), [BDcavite.net](http://BDcavite.net), [inondationsnappe.fr](http://inondationsnappe.fr).

Aucun plan de prévention du risque naturel (PPRN) n'est applicable sur l'aire d'étude.

#### III.11.1.1. Inondation

Il n'existe ni atlas des zones inondables ni plan de prévention des risques inondation (PPRI) sur l'aire d'étude.

Aucun risque inondation n'est recensé dans l'aire d'étude d'après la cartographie établie par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (site [cartorisque.prim.net](http://cartorisque.prim.net)).

#### III.11.1.2. Aléa retrait - gonflement des argiles

Les territoires de la zone d'étude sont soumis au phénomène de retrait - gonflement des argiles. La cartographie de l'aléa retrait - gonflement établie par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) révèle un aléa « faible » sur l'ensemble de l'aire d'étude. Seule une petite zone se trouve en aléa « moyen », au sud du lieu-dit Ty Hénaff, à l'ouest de la RD 87.

#### III.11.1.3. Risque mouvement de terrain

La base de données du BRGM appelée BDmvt recense les mouvements de terrain en France (glissement, chute, éboulement, effondrement, coulée, érosion).

Aucun risque de mouvement de terrain n'est recensé sur l'aire d'étude.

#### III.11.1.4. Risque sismique

L'aléa sismique au sein des territoires des communes concernées par la zone d'étude est classé en catégorie faible (zone de sismicité 2) au regard du nouveau zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011.

#### III.11.1.5. Cavités souterraines

Les données fournies par la préfecture de la région Bretagne montrent qu'il n'existe pas de cavités souterraines au sein de l'aire d'étude.

### III.11.2. Risques technologiques et industriels

Sources : Site internet [www.prim.net](http://www.prim.net) ; Site internet [www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr](http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr)

#### III.11.2.1. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La législation relative aux installations classées concerne toutes les installations susceptibles de présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

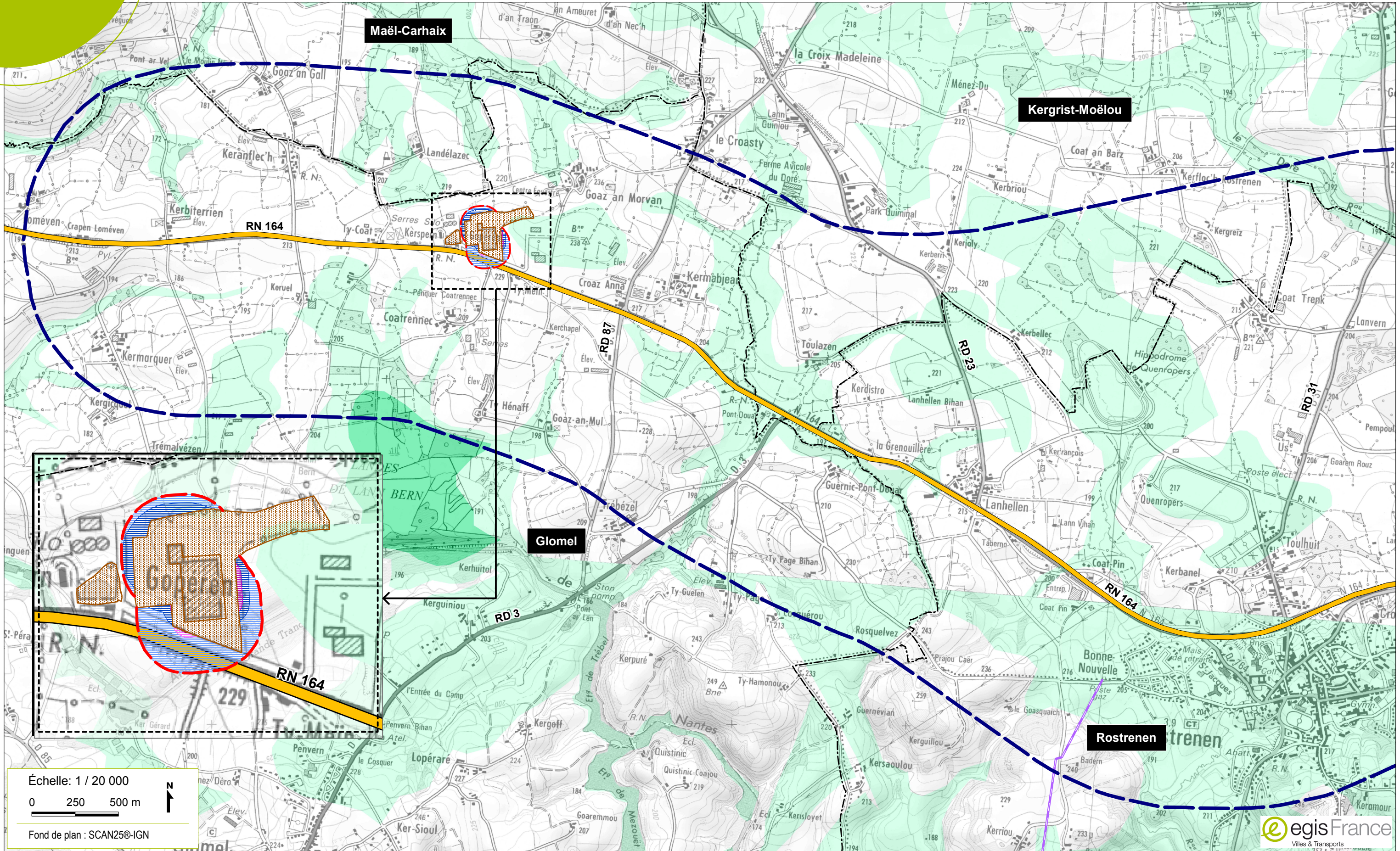
Ces installations sont soumises au régime de l'autorisation préalable ou de l'enregistrement ou de la déclaration, selon leur nature et les dangers qu'elles peuvent présenter.

Le tableau ci-après liste les ICPE soumises à autorisation ou enregistrement présentes dans l'aire d'étude.

ICPE	Activité	Commune
Brule Weickert	Centrale d'enrobés	Rostrenen
Communauté de communes Kreis Breiz	Traitement des déchets urbains (déchetterie) et abattoir intercommunal	Rostrenen
Pennec Eric	Casse automobile	Rostrenen
EURL Auto 22	Récupération de métaux non ferreux	Rostrenen
ITM LAI	Station-service	Rostrenen
Soupape-Moto Casse SARL	Dépôt de ferraille	Rostrenen
Point P Bretagne	Traitement du bois	Plouguernével
SIRCOB de Glomel	Traitement des déchets urbains (déchetterie)	Glomel
Distrivert	Commerce de gros (notamment, emploi et stockage de produits très toxiques)	Glomel
Entremont Alliance « Les Fromageries du Colombier »	Fromagerie	Glomel
Meta Breiz	Méthanisation de déchets végétaux	Kergrist-Moëlou

Il est à signaler que la société Distrivert, sise dans la ZA de Gopéren sur la commune de Glomel, est soumise au régime Seveso (ICPE soumise à autorisation avec servitudes). Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 janvier 2010.

# Risques majeurs (1/2)



Échelle : 1 / 20 000

0 250 500 m

Fond de plan : SCAN25@-IGN